RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABMS Groupe
S.A.S. au capital de 323.700 €
Siège social : Rue du Truchet – ZA Les Speyres Est – 38450 VIF
794 254 896 R.C.S. GRENOBLE
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 AVRIL 2025

Du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 avril 2025, il est extrait ce qui suit :

[…]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de la société GROUPE BATISANTE de démissionner de ses fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour, sans indemnité à quelque titre que ce soit.

L'Assemblée Générale dispense expressément la société GROUPE BATISANTE du préavis de trois mois prévu à l'article 13.2 des statuts de la Société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR LA SOCIETE GROUPE BATISANTE, SEULE ASSOCIEE AYANT VOIX DELIBERATIVE.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, en remplacement de la société GROUPE BATISANTE, démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025 :

Monsieur Paul Emmanuel LAGARRIGUES
De nationalité [redacted]
Né le [redacted] à [redacted]
Demeurant [redacted]

Monsieur Paul Emmanuel LAGARRIGUES a d'ores et déjà déclaré qu'il accepterait le mandat de Président de la Société si l'Assemblée Générale décidait de le lui confier et a précisé qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer la fonction de Président de la Société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR LA SOCIETE GROUPE BATISANTE, SEULE ASSOCIEE AYANT VOIX DELIBERATIVE.

[…]

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale

après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Bruno SINTES de ses fonctions de Directeur Général de la Société, en date de ce jour,

prend acte de la démission de Monsieur Bruno SINTES de ses fonctions de Directeur Général de la Société, à effet de ce jour,

dispense expressément Monsieur Bruno SINTES du préavis de trois mois prévu à l'article 15 des statuts de la Société,

donne quitus à Monsieur Bruno SINTES de l'accomplissement de son mandat de Directeur Général pour la période du 1er janvier 2025 au 30 avril 2025,

décide qu'il n'y a pas lieu de pourvoir à son remplacement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR LA SOCIETE GROUPE BATISANTE,
SEULE ASSOCIEE AYANT VOIX DELIBERATIVE.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, à l'effet de faire effectuer les formalités requises par la Loi.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR LA SOCIETE GROUPE BATISANTE,
SEULE ASSOCIEE AYANT VOIX DELIBERATIVE.

[…]

Pour extrait certifié conforme.

Société GROUPE BATISANTE
Représentée par son Président, BAI
Elle-même représentée par son Président, Nicolas MILESI
« Bon pour démission des fonctions de Président »



Paul Emmanuel LAGARRIGUES
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

